

# VILLE DE NOYELLES-GODAULT

## NOTE SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

---

Le budget primitif a été équilibré au terme d'arbitrages objectifs dans un souci d'équité des différentes demandes budgétaires des services.

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES :**

Pour les dépenses de fonctionnement, les propositions nouvelles sont :

- Chapitre 011, charges à caractère général :	3 014 463 €
- Chapitre 012, charges de personnel :	3 705 789 €
- Chapitre 65, autres charges :	527 170 €
- Chapitre 66, charges financières :	84 100 €
- Chapitre 67, charges exceptionnelles :	56 500 €

Soit un total prévisionnel de 7 388 022 € de dépenses réelles.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 842 130,47 € dont 642 130,47 € de virement à la section d'investissement afin d'autofinancer les opérations nouvelles et celles en cours et 200 000,00 € de dotations aux amortissements.

Le total des dépenses réelles et des dépenses d'ordre sont de 8 230 152,47 €.

#### **RECETTES :**

Les recettes s'élèvent à 8 230 152,47 € en équilibre avec les dépenses, dont 5 444 979,00 € au chapitre 73 intitulé « Impôts et taxes » et 870 600,00 € au chapitre 74 intitulé « Dotations et participations ».

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES :**

Les dépenses d'équipements inscrites aux chapitres 20 à 23 se montent à 2 920 730,47 €. Les principaux projets retenus sont :

- La rénovation de deux classes à l'école Curie :	130 000 €
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Place du Général De Gaulle :	100 000 €
- Les travaux de raccordement de la fibre optique (1 <sup>ère</sup> phase) :	65 000 €
- La réfection de la voirie du pont de la Rue de Beaumont :	70 000 €

- L'acquisition de matériel de protection contre les incendies : 55 000 €
- L'acquisition d'un fourgon pour les services techniques : 27 000 €
- L'aménagement du nouveau centre technique municipal : 1 000 000 €.

A noter également qu'une provision d'un montant de 900 000 € pour les travaux de réhabilitation de la Place du Général de Gaulle a été intégrée au budget de cette année, les travaux démarrant au cours de l'exercice budgétaire 2017.

Les charges financières, retracées au chapitre 16, sont de l'ordre de 250 700 €.

Le montant total des inscriptions nouvelles s'élève donc à 3 271 430,47 €, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser pour 1 254 420 €, soit un total de dépenses d'investissement de 4 525 850,47 €.

### **RECETTES :**

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

- Chapitre 16, emprunt : 2 000 000,00 €
- Chapitre 10, recettes financières : 220 000,00 €
- Chapitre 1068, excédent de fonctionnement : 560 785,18 €
- Chapitre 024, produits des cessions d'immobilisation : 109 300,00 €.

A ces recettes, s'ajoutent :

- Chapitre 021, virement de la section de fonctionnement : 642 130,47 €
- Chapitre 040, amortissement : 200 000,00 €
- Chapitre 001, excédent d'investissement : 693 634,82 €.

Ce qui donne un montant total de recettes, en équilibre avec celui des dépenses, à 4 525 850,47 €.

### **ETAT DE LA DETTE :**

L'état de la dette pour 2016 s'établit comme suit :

- en fonctionnement, les charges financières qui correspondent aux intérêts des emprunts contractés se montent à 84 100 €
- en investissement, les charges correspondant au remboursement du capital emprunté, s'élèvent à 250 700 €, tout emprunt confondu.

La dette s'avère toutefois maîtrisée, d'autant que deux emprunts arriveront prochainement à échéance.

Le recours à un emprunt de 2 000 000 € s'avère nécessaire au regard du financement du projet d'aménagement du nouveau centre technique et de celui de la réhabilitation de la Place du Général de Gaulle. La conjoncture actuelle et la baisse constante des dotations ne permettent en effet plus d'autofinancer de gros projets. Cet emprunt sera contracté au cours de cette année mais la première

échéance n'interviendra qu'en 2017. Les travaux de la Place du Général De Gaulle programmés pour 2017 ont été inscrits au budget primitif 2016 afin de profiter de l'emprunt en cours de sollicitation. Il est à noter qu'un emprunt représentant une annuité d'environ 50 000 € se termine cette année et que, par conséquent, la charge du nouvel emprunt sera donc atténuée à hauteur du même montant pour l'année prochaine.

### **TAUX D'IMPOSITION LOCALE**

Pour l'année 2016, les taux demeurent au même niveau que les années précédentes, soit :

- Taxe d'habitation 8,84 %
- Foncier bâti : 20,08 %
- Foncier non bâti : 65,47 %.